

Séance ordinaire du 6 décembre 2021

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce sixième jour de décembre deux mille vingt et un (6 décembre 2021) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Mme Nancy Mignault, mairesse
Mme Line Bélanger, conseillère
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
M. Guy St-Arnauld, conseiller
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Paul Langevin, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Mme Nancy Mignault, mairesse. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot de la mairesse

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Dépôt des rapports d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec portant sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations

7. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

8. Dépôt du registre public - Règlement numéro 412-3-2018 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus

9. Dépôt des rapports de dépenses de tous les candidats – Élections municipales

10. Nomination - Responsabilités des élus

11. Nomination d'un substitut de la mairesse – Conseil d'administration d'Énercycle

12. Renouvellement de mandat à titre de représentant – Monsieur Marc Bastien - Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès

13. Nomination des représentants du conseil municipal – Comité consultatif d'urbanisme

14. Renouvellement du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Séance ordinaire du 6 décembre 2021

15. Nomination du représentant du conseil municipal - Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec et de la Mauricie
16. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil - 2022
17. Radiation de soldes irrécouvrables
18. Versement des subventions – Remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit
19. Versement des subventions – Acquisition d'un baril de récupération d'eau de pluie
20. Demande de remboursement – Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet « Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale » (PPA-CE) – Dossier numéro 00031255-1-51090(04)-2021-04-27-42 - Reddition de compte
21. Entérinement – Recommandations du rapport de la Société protectrice des animaux de la Mauricie (SPAM) – Morsure par un chien sur le territoire de la municipalité
22. Formation de pompiers – Premiers soins en milieu de travail – Commission des normes, de l'équité, de la santé et sécurité au travail (CNESST)
23. Travaux publics – Démission – Monsieur Gilles Gingras
24. Embauche d'un chauffeur – Déneigement, saison 2021-2022
25. Autorisation - Appel de candidatures – Directeur(trice) des loisirs – Remplacement d'une durée indéterminée en raison d'un congé de maladie
26. Motion de félicitations et de remerciement – Organismes et collaborateurs – Projet du sapin illuminé – Noël du pauvre
27. Motion de félicitations et de remerciements – Comité culturel et participants - Concours de maisons décorées
28. Motion de félicitations – Madame Rose-Marie C. Bourassa – Récipiendaire du Prix Hommage bénévolat-Québec 2020
29. Affaires diverses
- 29.1. Nomination d'un représentant et d'un substitut – Conseil d'administration de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé
- Période de questions
30. Clôture de la séance

2021-12-258

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Guy St-Arnauld, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot de la mairesse

Mme la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes à la séance ordinaire du mois de décembre 2021.

Elle fait état des travaux réalisés au cours des 3 dernières semaines. Elle mentionne les nominations de chacun des membres du conseil sur les différents comités, soit :

- ✓ Mme Line Bélanger, représentante aux loisirs et au comité sur l'environnement;
- ✓ M. Jocelyn Isabelle, représentant aux loisirs, à la Régie des incendies et substitut au conseil d'administration d'Énercycle;
- ✓ M. Guy St-Arnauld, représentant à la sécurité civile, au service des premiers répondants et au Comité consultatif d'urbanisme;
- ✓ M. Marc Bastien, représentant au Comité consultatif d'urbanisme, au comité de vigilance et au comité des proches aidants;
- ✓ M. Nicolas Gauthier, représentant au comité culturel, à la bibliothèque, au comité sur l'environnement et à la politique familiale;

Séance ordinaire du 6 décembre 2021

- ✓ M. Paul Langevin, représentant au comité culturel, à la bibliothèque et à la sécurité civile.

Aussi, elle mentionne avoir rencontré les directeurs et les employés municipaux où il y a eu des échanges et où elle a eu la chance de partager sa vision pour les quatre prochaines années. Elle a abordé l'importance de la communication, du respect et de la transparence, des valeurs fondamentales pour elle, ainsi que l'importance de respecter les nombreuses normes municipales.

De plus, elle annonce que, le 25 novembre dernier, le conseil municipal a procédé à la signature de la Convention collective des pompiers. Elle tient à remercier le comité de négociation de la municipalité, soit Mme Nathalie Vallée, directrice générale, M. Marc Bastien, conseiller, et le Syndicat des pompiers pour le travail accompli. Pour les pompiers, elle précise qu'un nouveau chapitre commence avec la mise en place de la Régie des incendies qui débutera dès le 1^{er} janvier 2022. Elle réitère sa confiance envers les professionnels.

Elle souligne aussi que le conseil municipal a travaillé sur les budgets de la municipalité et une séance de travail a eu lieu le samedi 4 décembre dans le but de présenter le budget le lundi 13 décembre prochain.

De surcroît, j'ai déjà entamé des rencontres avec le directeur des travaux publics et notre responsable en hygiène du milieu dans le but de préparer une rencontre en 2022 avec les citoyens pour donner l'heure juste sur les infrastructures et les échéanciers dans le dossier de l'alimentation en eau potable.

Comme vous pouvez le constater, tout le personnel municipal et les membres du Conseil travaillent d'arrache-pied pour bien servir nos citoyens.

Je vous donne donc rendez-vous le 13 décembre prochain pour la présentation du budget. Pour ceux et celles qui seront absents le 13 décembre, je vous souhaite de très joyeuses fêtes et j'espère que nous aurons tous la chance de nous réunir avec nos proches pour refaire le plein d'énergie.

Nancy Mignault,
Mairesse

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 et de la séance extraordinaire du 23 novembre 2021 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2021-12-259

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 et de la séance extraordinaire du 23 novembre 2021 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

Rien à ce point.

Séance ordinaire du 6 décembre 2021

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2021-12-260

Il est **proposé** par Line Bélanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 30 novembre 2021*, totalisant 171 764,11 \$.
- Les comptes à payer, *au 30 novembre 2021*, au montant de 417 731,73 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Greffière trésorière adjointe

Annulation de l'affectation du fonds de roulement – Résolution 2021-06-129 - Nomination de la Municipalité de Saint-Paulin à titre de mandataire – Projet de Régie intermunicipale relative à la protection contre les incendies et constitution d'un fonds de démarrage

2021-12-261

Il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Guy St-Arnauld et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès annule l'affectation du fonds de roulement autorisée à la résolution numéro 2021-06-129, d'un montant de 31 834 \$, à titre de quote-part pour le fonds de démarrage du projet de Régie intermunicipale relative à la protection contre les incendies, puisque cela n'est finalement pas nécessaire pour pourvoir à la dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Annulation de l'affectation du fonds de roulement – Résolution 2021-08-173 - Acquisition et installation d'un tableau indicateur – Terrain de baseball au parc des Grès

2021-12-262

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès annule l'affectation du fonds de roulement entérinée à la résolution numéro 2021-08-173, d'un montant de 20 943,88 \$, avant taxes, pour l'acquisition et l'installation d'un tableau indicateur au terrain de baseball au parc des Grès, et pour son raccordement à l'électricité, puisqu'une subvention a été accordée pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 6 décembre 2021

Aide financière aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 – Virement de l'excédent non-utilisé vers un excédent de fonctionnement affecté COVID-19

CONSIDÉRANT l'aide financière versée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que l'aide peut être utilisée autant en 2021 qu'en 2022 étant donné que les effets de la pandémie risquent de se poursuivre en 2022;

2021-12-263

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Line Bélanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a utilisé une partie de l'aide financière de 246 526 \$ à ce jour, pour un montant de 42 172,06 \$ (perte de revenu : location de salle, achat d'équipements de protection et de désinfection – 21 048,50 \$ en immobilisations et 21 123,56 \$ destinés aux opérations).

Il est également résolu de virer l'excédent de l'aide financière non utilisé au 31 décembre 2021 vers un excédent de fonctionnement affecté COVID-19.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Dépôt des rapports d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec portant sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations

CONSIDÉRANT l'audit de conformité réalisé par la Commission municipale du Québec auprès de 1074 municipalités, relativement au processus d'adoption du budget et au processus d'adoption du programme triennal d'immobilisations;

CONSIDÉRANT que l'objectif de cet audit est de s'assurer du respect des exigences du *Code municipal du Québec*, mais aussi de sensibiliser chaque municipalité quant à l'importance de les prendre en compte puisqu'elles constituent les fondements d'une saine gouvernance municipale;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la réalisation des diverses étapes, ainsi que des échanges tenus avec les responsables de la Commission municipale du Québec, ces derniers ont produit un rapport final et que les membres du conseil municipal en ont pris connaissance, ce rapport devant être déposé à la présente assemblée publique conformément à la *Loi*;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de l'audit, des irrégularités mineures ont été constatées par les membres de la Commission municipale du Québec et que, pour y remédier, des correctifs ont été mis en place et qu'un plan d'action pour mettre en œuvre les recommandations a été établi, tel que requis par la commission;

2021-12-264

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Guy St-Arnauld, **appuyé** de Paul Langevin et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès dépose les rapports d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec transmis à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, prenne acte des rapports d'audit, ainsi que du plan d'action à réaliser produit par la directrice générale et greffière trésorière à la suite des recommandations qui y sont formulées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 6 décembre 2021

7. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités*, les sept (7) membres du conseil municipal déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires.

8. Dépôt du registre public - Règlement numéro 412-3-2018 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus

La directrice générale et greffière trésorière dépose le registre public dans lequel sont inscrits tous dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus par un élu, le tout conformément à l'article 5.3 du règlement numéro 412-3-2018, relativement au *Code d'éthique et de déontologie applicable aux élus de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès*. Aucune déclaration n'a été reçue à ce jour.

9. Dépôt des rapports de dépenses de tous les candidats – Élections municipales

La directrice générale et greffière trésorière dépose les formulaires intitulés « Liste des donateurs et rapports de dépenses » (DGE-1038) reçus de tous les candidats aux élections municipales, le tout conformément à l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*.

10. Nomination - Responsabilités des élus

2021-12-265

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Paul Langevin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès attribue les responsabilités suivantes aux membres du conseil :

COMITÉS	NOMINATIONS
Loisirs	✓ Line Bélanger, conseillère (siège n° 1) ✓ Jocelyn Isabelle, conseiller (siège n° 2)
Comité d'environnement	✓ Line Bélanger, conseillère (siège n° 1) ✓ Nicolas Gauthier, conseiller (siège n° 5)
Comité d'embellissement	✓ Line Bélanger, conseillère (siège n° 1)
Sécurité civile	✓ Guy St-Arnauld, conseiller (siège n° 3) ✓ Paul Langevin, conseiller (siège n° 6)
Premiers répondants	✓ Guy St-Arnauld, conseiller (siège n° 3)
Proche aidant	✓ Marc Bastien, conseiller (siège n° 4)
Comité culturel et bibliothèque	✓ Nicolas Gauthier, conseiller (siège n° 5) ✓ Paul Langevin, conseiller (siège n° 6)
Politique familiale	✓ Nicolas Gauthier, conseiller (siège n° 5)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Nomination d'un substitut de la mairesse – Conseil d'administration d'Énercycle

2021-12-266

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Guy St-Arnauld et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme le conseiller Jocelyn Isabelle à titre de substitut de la mairesse, en tant que représentant du conseil municipal au sein du conseil d'administration d'Énercycle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 6 décembre 2021

12. Renouvellement de mandat à titre de représentant – Monsieur Marc Bastien - Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès

CONSIDÉRANT que le mandat de M. Marc Bastien, conseiller, à titre de représentant de la municipalité au sein du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès, vient à terme;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler son mandat à titre de représentant de la municipalité au sein de ce comité;

2021-12-267

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Line Bélanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle le mandat de M. Marc Bastien, conseiller, à titre de représentant de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, au sein du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Nomination des représentants du conseil municipal – Comité consultatif d'urbanisme

2021-12-268

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Paul Langevin et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme les conseillers messieurs Marc Bastien et Guy St-Arnauld à titre de représentants du conseil municipal au sein du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour une période de deux ans, soit jusqu'en décembre 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Renouvellement du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT que l'article IX du Règlement numéro 152-86 *constituant un comité consultatif d'urbanisme* stipule que la durée du mandat des membres est de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT que le mandat au sein du Comité consultatif d'urbanisme de trois (3) membres, soit messieurs Louis Brisson, Jacques Groleau et Régis Boily, se termine le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que ces trois (3) membres sont d'accord pour renouveler leur mandat pour une période de deux ans;

2021-12-269

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Guy St-Arnauld, **appuyé** de Paul Langevin et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle le mandat des personnes suivantes, à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme, pour une période de deux (2) ans, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 :

- M. Louis Brisson;
- M. Jacques Groleau;
- M. Régis Boily.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 6 décembre 2021

15. Nomination du représentant du conseil municipal - Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec et de la Mauricie

2021-12-270

Il est **proposé** par Line Bélanger, **appuyée** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme le conseiller Nicolas Gauthier à titre de représentant du conseil municipal au sein du Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec et de la Mauricie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil - 2022

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune de ces séances;

2021-12-271

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le calendrier ci-après, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal en 2022, qui se tiendront les lundis suivants et qui débuteront à 19 h 30 :

10 janvier	4 juillet
7 février	1 ^{er} août
7 mars	12 septembre
4 avril	3 octobre
2 mai	7 novembre
6 juin	5 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié dans le journal Le Stéphanois, par la directrice générale et greffière trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Radiation de soldes irrécouvrables

CONSIDÉRANT l'existence de soldes résiduels jugés irrécouvrables provenant de l'année 2018;

CONSIDÉRANT que la majorité de ces soldes sont des comptes de taxes provisionnés à titre de créances douteuses;

CONSIDÉRANT que la valeur de ces montants ne justifie pas d'entreprendre des procédures légales de recouvrement;

2021-12-272

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Paul Langevin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la radiation des créances jugées irrécouvrables totalisant 15 607,60 \$, incluant les frais d'intérêts et de pénalité, en date du 6 décembre 2021, et telles qu'inscrites dans la liste suivante :

Séance ordinaire du 6 décembre 2021

LISTE DES COMPTES DE TAXES IRRÉCOUVRABLES				
Matricule	Montant		Matricule	Montant
5642-90-0106	7,20 \$		6043-31-9436	6,19 \$
5645-84-6395	44,86 \$		6044-85-6986	6,19 \$
5742-92-4533	10,24 \$		6045-41-2832	6,19 \$
5837-93-0004	6,19 \$		6139-23-8604	34,77 \$
6039-06-5228	33,74 \$		6139-47-2808	32,74 \$
6039-06-6470	6,19 \$		6139-47-4320	32,74 \$
6039-07-8021	22,36 \$		6142-60-1180	51,94 \$
6039-16-8847	36,78 \$		6142-60-4774	53,97 \$
6039-17-7255	19,32 \$		6143-17-6190	6,19 \$
6039-18-5653	26,39 \$		6144-02-1976	243,87 \$
6039-18-6607	45,87 \$		6144-40-8693	6,19 \$
6039-37-0765	36,78 \$		6144-62-1522	9,21 \$
6039-37-2381	22,65 \$		6144-85-0682	6,19 \$
6039-37-3392	22,36 \$		6145-10-5218	7,20 \$
6039-38-0591	158,85 \$		6242-05-7836	54,97 \$
6039-38-5262	6,19 \$		6242-05-8514	6,19 \$
6039-39-2712	33,74 \$		6242-15-1325	37,80 \$
6039-39-4990	19,32 \$		6242-37-2033	20,33 \$
6039-39-9596	6,19 \$		6242-59-6463	115,56 \$
6039-49-0762	19,32 \$		6243-18-1557	15,57 \$
6039-49-2587	20,33 \$		6243-18-4230	6,19 \$
6040-12-3000	19,32 \$		6245-67-1065	16,28 \$
6040-13-5612	19,32 \$		6245-73-5551	14,26 \$
6040-13-9726	6,19 \$		6245-73-6741	18,31 \$
6040-19-1173	6,19 \$		6245-73-8819	17,29 \$
6040-20-5731	43,86 \$		6245-81-4592	18,31 \$
6040-30-9386	30,74 \$		6335-69-8181	40,82 \$
6040-32-4399	6,19 \$		6344-47-2294	8,20 \$
6040-33-1573	132,75 \$		6344-47-3181	8,20 \$
6040-40-5413	58,99 \$		6344-47-4665	8,20 \$
6040-40-8644	29,59 \$		6344-66-4685	7,20 \$
6040-46-6017	25,38 \$		6345-20-2370	21,34 \$
6040-50-0943	20,33 \$		6345-20-4364	7,20 \$
6040-51-3242	6,19 \$		6345-20-5123	17,29 \$
6040-51-5492	19,32 \$		6436-88-6155	13,27 \$
6040-51-7407	20,33 \$		6436-88-8983	13,27 \$
6040-56-2320	25,67 \$		6441-37-0543	12,26 \$
6040-61-1128	6,19 \$		6442-66-8079	3 075,73 \$
6040-61-9894	20,33 \$		5346	2 404,90 \$
6040-73-8742	34,77 \$		5362	2 094,77 \$
6040-73-9655	33,74 \$		5363	2 305,53 \$
6040-74-6766	44,86 \$		5364	1 827,77 \$
6040-74-9129	19,43 \$		5367	1 996,99 \$
6040-82-2965	6,19 \$		Total	15 607,60 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Versement des subventions – Remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 6 mai 2013, le règlement 420-2013 autorisant le versement de subventions aux

Séance ordinaire du 6 décembre 2021

propriétaires pour le remplacement de leur(s) toilette(s) à débit régulier par des toilettes à faible débit, et ce, dans le but d'économiser les ressources en eau potable sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le versement des subventions aux cinq (5) propriétaires qui ont remplacé leur(s) toilette(s) en 2021, selon les dispositions du règlement 420-2013;

2021-12-273

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Line Bélanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et greffière trésorière à verser aux cinq (5) propriétaires admissibles ayant réalisé les travaux en 2021 les subventions relatives aux remplacements de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit, en conformité avec les dispositions du règlement 420-2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Versement des subventions – Acquisition d'un baril de récupération d'eau de pluie

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 6 mai 2013, le règlement 421-2013 autorisant le versement de subventions aux propriétaires acquérant un baril de récupération d'eau de pluie pour la destiner à un usage où l'eau potable n'est pas nécessaire, et ce, dans le but d'économiser les ressources en eau potable sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le versement de la subvention à deux (2) propriétaires qui ont acquis un baril de récupération d'eau de pluie en 2021, selon les dispositions du règlement 421-2013;

2021-12-274

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et greffière trésorière à verser aux propriétaires admissibles, et dont l'achat a été fait en 2021, la subvention relative à l'acquisition d'un baril de récupération d'eau de pluie, en conformité avec les dispositions du règlement 421-2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Demande de remboursement – Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet « Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale » (PPA-CE) – Dossier numéro 00031255-1-51090(04)-2021-04-27-42 - Reddition de compte

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a pris connaissance des modalités d'application du volet « Projets particuliers d'amélioration » (PPA) du *Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)* et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au *PAVL*;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au *PAVL*;

Séance ordinaire du 6 décembre 2021

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

2021-12-275

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Line Bélanger, **appuyée** de Guy St-Arnauld et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve les dépenses d'un montant de 44 070,73 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Entérinement – Recommandations du rapport de la Société protectrice des animaux de la Mauricie (SPAM) – Morsure par un chien sur le territoire de la municipalité

CONSIDÉRANT que la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* stipule qu'il y a désormais une obligation déontologique du médecin et du médecin vétérinaire de signaler, sans délai, à la municipalité ou à la Société protectrice des animaux lorsqu'un chien a infligé une blessure par morsure à une personne ou un animal domestique sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté son Règlement 461-2020 *concernant la garde d'animaux sur le territoire* le 1^{er} juin 2020 en lien avec la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a reçu un rapport de la Société protectrice des animaux de la Mauricie (SPAM) relativement à la morsure par un chien sur son territoire;

2021-12-276

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine les recommandations formulées dans le rapport déposé par la Société protectrice des animaux de la Mauricie (SPAM), conformément au Règlement 461-2020 *concernant la garde d'animaux sur le territoire*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 6 décembre 2021

22. Formation de pompiers – Premiers soins en milieu de travail – Commission des normes, de l'équité, de la santé et sécurité au travail (CNESST)

CONSIDÉRANT qu'une formation reconnue en premiers soins est exigée par l'École nationale des pompiers du Québec;

CONSIDÉRANT que le gestionnaire en sécurité incendie de la MRC de Maskinongé a proposé aux directeurs des services incendie de s'occuper de la planification et de l'organisation de cette formation;

CONSIDÉRANT que cette proposition cible seulement les pompiers inscrits au programme de formation « Pompier 1 » de l'École nationale des pompiers du Québec;

CONSIDÉRANT le gestionnaire a entrepris les démarches nécessaires à la mise sur pied de cette formation, d'une durée de 16 heures, auprès d'un fournisseur reconnu CNESST;

CONSIDÉRANT que la MRC de Maskinongé s'occupera du volet administratif de cette démarche et qu'elle ne facturera aux municipalités que les frais d'inscription de 148,32\$, taxes incluses, en lien à cette formation;

CONSIDÉRANT qu'advenant le désistement d'un(e) candidat(e) inscrit(e) à cette formation, la municipalité en cause assumera les frais d'inscription selon le nombre se désistant;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte cette proposition et qu'elle prévoit l'inscription de deux candidats à cette formation « Premiers soins en milieu de travail-CNESST »;

2021-12-277

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Line Bélanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le gestionnaire en sécurité incendie de la MRC de Maskinongé à inscrire messieurs Cédric Turcotte et Guy St-Arnauld à cette formation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Travaux publics – Démission – Monsieur Gilles Gingras

2021-12-278

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la démission de monsieur Gilles Gingras à titre de chauffeur occasionnel affecté au déneigement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Embauche d'un chauffeur – Déneigement, saison 2021-2022

CONSIDÉRANT que la municipalité effectue elle-même le déneigement des rues pendant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, elle doit s'assurer d'avoir la disponibilité de chauffeurs en nombre suffisant pour effectuer le travail d'une façon adéquate;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a été autorisé par la résolution n° 2021-09-211 et que la candidature de monsieur Ken Vivier a été retenue par le comité de sélection;

Séance ordinaire du 6 décembre 2021

2021-12-279

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Line Bélanger, **appuyée** de Paul Langevin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès ajoute à la liste des chauffeurs occasionnels affectés au déneigement :

- Ken Vivier.

Il s'agit d'un poste occasionnel sur appel et la classification est « ouvrier spécialisé classe I (chauffeur) ». Cette classification inclut aussi la classe « journalier ». Advenant des besoins aux travaux publics en général, ce nom sera joint à la liste de candidats.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Autorisation - Appel de candidatures – Directeur(trice) des loisirs – Remplacement d'une durée indéterminée en raison d'un congé de maladie

CONSIDÉRANT le congé de maladie d'une durée indéterminée du directeur des loisirs;

2021-12-280

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise un appel de candidatures pour combler le poste de directeur(trice) des loisirs, pour le remplacement d'un employé en congé de maladie d'une durée indéterminée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Motion de félicitations et de remerciement – Organismes et collaborateurs – Projet du sapin illuminé – Noël du pauvre

2021-12-281

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent et remercient chaleureusement les organisateurs du projet du sapin illuminé, ainsi que tous les collaborateurs. Ce projet visait la vente d'ampoules de Noël en carton disposées sur des sapins affichés dans les écoles, ainsi que la disposition de banques destinées à recevoir les dons en argent dans les commerces. Les profits ont été remis au comité local du Noël du pauvre afin d'aider les familles dans le besoin de la municipalité. Le grand sapin a été illuminé lors du Noël du pauvre, le 26 novembre dernier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. Motion de félicitations et de remerciements – Comité culturel et participants - Concours de maisons décorées

2021-12-282

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les membres du Comité culturel qui ont organisé le concours de maisons décorées à l'occasion de l'Halloween. Les membres du conseil municipal tiennent aussi à féliciter les Stéphanoises qui ont remporté les trois premières positions du concours de maisons décorées, ainsi qu'à remercier les trente-trois (33) propriétaires qui y ont participé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

28. Motion de félicitations – Madame Rose-Marie C. Bourassa – Récipiendaire du Prix Hommage bénévolat-Québec 2020

2021-12-283

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement Madame Rose-Marie C. Bourassa qui, le

Séance ordinaire du 6 décembre 2021

24 novembre dernier, au parlement de Québec, a mérité le Prix Hommage bénévolat-Québec 2020, honorée dans la catégorie « bénévole » pour ses nombreuses années de bénévolat à l'Ouvroir de Saint-Étienne-des-Grès. En effet, ce prix vise à honorer des personnes qui ont particulièrement contribué, par leur engagement social dans leur milieu, à l'amélioration de la qualité de vie de leurs concitoyennes et concitoyens. C'est assurément le cas de Mme Bourassa qui fait partie intégrante du succès de l'Ouvroir, et qui en est d'ailleurs la fondatrice il y a 41 ans.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

29. Affaires diverses

29.1. Nomination d'un représentant et d'un substitut – Conseil d'administration de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

2021-12-284

Il est **proposé** par Guy St-Arnauld, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme Jocelyn Isabelle, conseiller, à titre de représentant du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé. Il est de plus résolu de nommer Nancy Mignault, mairesse, à titre de substitut.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 04;
Fin : 20 h 22.

30. Clôture de la séance

2021-12-285

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que la séance soit levée à 20 h 22.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Nancy Mignault,
Mairesse

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et greffière
trésorière

Je, Nancy Mignault, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.